

MODE D'EMPLOI DE VOTRE « CONSOLE D'ADMINISTRATION »

Votre demande d'adhésion gratuite vient d'être validée par Marne.tv et vous voulez maintenant remplir au mieux les différentes rubriques qui vous sont proposées.

Nous avons conçu pour vous aider un système très simple.
Ce dernier est accessible depuis **votre ordinateur connecté au réseau internet.**

Pour se rendre sur sa « console d'administration »

Dans un premier temps ouvrez le site www.marne-tv.fr

Puis (si le système ne vous a pas reconnu automatiquement), cliquer sur « s'identifier » en haut à gauche de l'écran)



Et remplissez les cases qui apparaissent avec vos coordonnées :

Une fois cette manipulation effectuée, un message d'accueil apparaît. Vous êtes maintenant connecté à Marne TV :



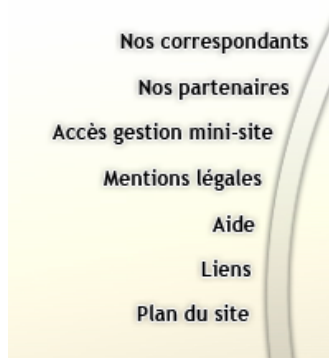
Sur le côté gauche se trouve le menu « principal » :



Cliquez sur « suite du menu » pour faire apparaître le second menu



Il se présente ainsi :

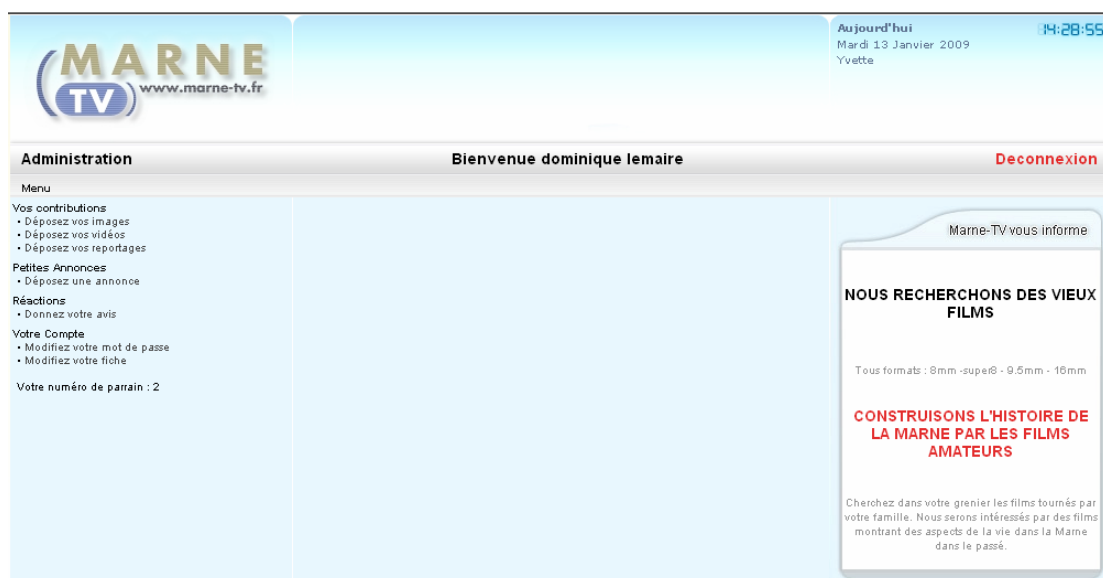


Cliquez sur « accès gestion mini site »....

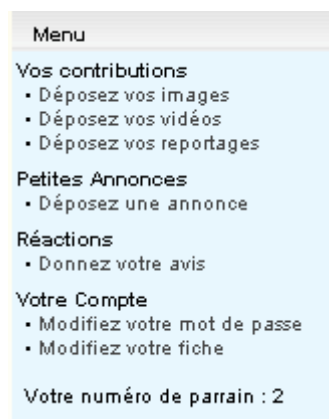
Accès gestion mini-site

Et vous accédez alors à la page qui vous permet de gérer tous vos droits sur Marne TV :

La fenêtre de gestion de votre « console d'administration » s'ouvre :



Sur le coté gauche vous découvrirez toutes les possibilités d'intervention sur le site www.marne-tv.fr ».



Vos Contributions :

- 1°) déposez vos images.

Correspondance : rubrique « vos photos » sur le site.

Vos photos

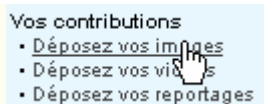


Cela vous permet de déposer une photo visible par tous les internautes.

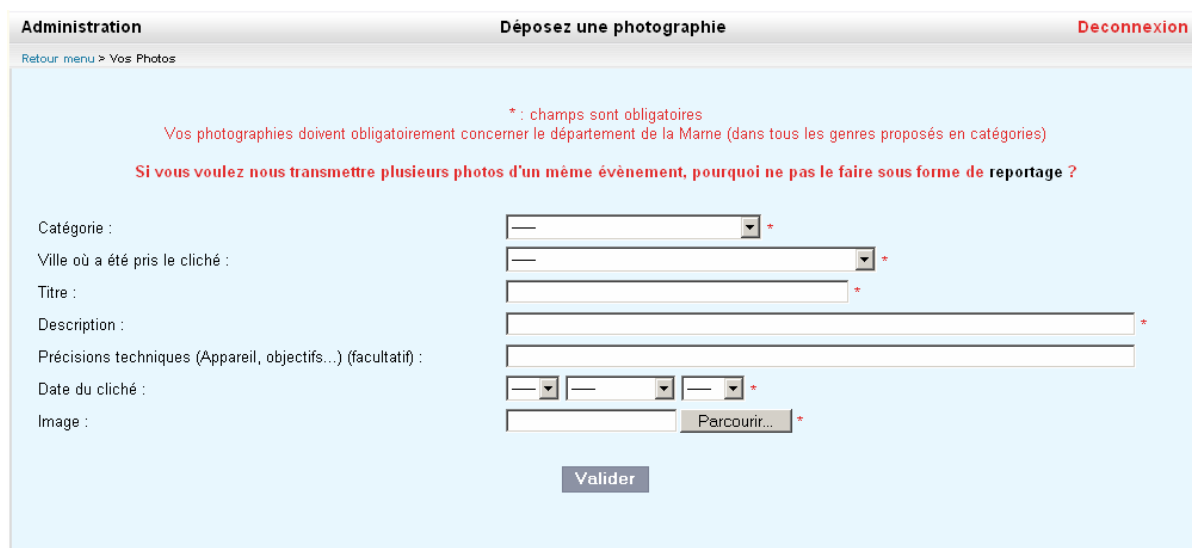
Cette rubrique est « modérée » : Un administrateur de «Marne-tv » consulte plusieurs fois par jour les demandes de publication formulées et autorise ou non la parution des photos.

Comment faire :


Un clic sur le bouton



Une nouvelle page s'ouvre :

A screenshot of a web form titled "Déposez une photographie". The form is set against a light blue background. At the top left, it says "Administration" and at the top right "Deconnexion". Below the title, there is a breadcrumb "Retour menu > Vos Photos". A red asterisk note states: "* : champs sont obligatoires". Below this, a red instruction reads: "Vos photographies doivent obligatoirement concerner le département de la Marne (dans tous les genres proposés en catégories)". Another red instruction asks: "Si vous voulez nous transmettre plusieurs photos d'un même évènement, pourquoi ne pas le faire sous forme de reportage ?". The form contains several fields: "Catégorie :" with a dropdown menu and an asterisk; "Ville où a été pris le cliché :" with a dropdown menu and an asterisk; "Titre :" with a text input field and an asterisk; "Description :" with a text input field and an asterisk; "Précisions techniques (Appareil, objectifs...) (facultatif) :" with a text input field; "Date du cliché :" with three dropdown menus and an asterisk; and "Image :" with a text input field, a "Parcourir..." button, and an asterisk. At the bottom center, there is a "Valider" button.

En premier choisissez la catégorie ou viendra se classer votre photo :

Cliquer sur la flèche 

De multiples possibilités s'offrent à vous :



Remplissez ensuite la case « Ville où a été pris le cliché » : La liste de toutes les communes de la Marne est préparée (Il n'est pas possible de présenter ici des photos prises en dehors du département de la Marne).

Ville où a été pris le cliché :



Remplissez ensuite la rubrique « Titre »

Titre :

Maximum caractères : 60 (espaces compris)

Et description :

Description :

Maximum caractères : 150 (espaces compris)

Facultatif : Précisions techniques (si vous désirez communiquer des infos qui peuvent intéresser des passionnés de photographie)

Précisions techniques (Appareil, objectifs...) (facultatif) :

Donnez la date de votre cliché (important pour la rubrique Histoire de la Marne)

Date du cliché :

Utilisez les flèches pour trouver les chiffres.

Vous pouvez maintenant choisir votre photo.

Cette dernière doit évidemment se trouver sur le disque de votre ordinateur (ou sur un support connecté à votre ordinateur).

TRES IMPORTANT : NOTRE SYSTEME N ACCEPTE QUE LES PHOTOS ENREGISTREES AU FORMAT DIT « JPEG ». La plupart du temps ces photos sont enregistrées sur ordinateur avec « l'extension » jpg.

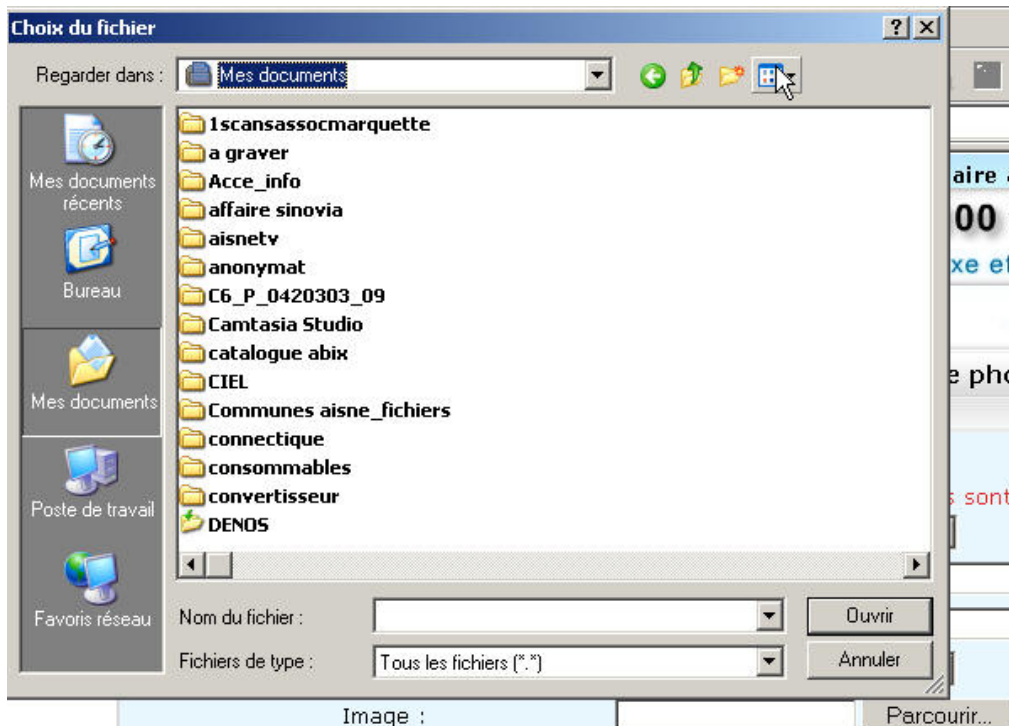
Exemple :


Vous devez maintenant choisir votre photo :
(Important : ce mode d'emploi ne concerne que les utilisateurs d'ordinateurs équipés de système windows – Nous supposons que les utilisateurs d'apple MAC ou de Linux sont habitués aux procédures spécifiques concernant leur matériel...).

Cliquer sur le bouton « parcourir » :



Une nouvelle fenêtre s'ouvre : le plus souvent il s'agit de la rubrique « mes documents » de l'explorateur windows. Cela peut être aussi la rubrique « mes images ».

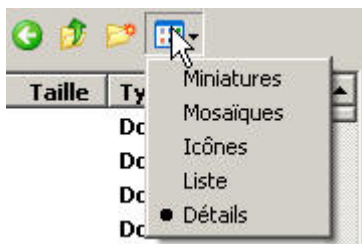


Vous reconnaissez le type de fenêtre utilisée par « l'explorateur windows ».
(Si vous ne connaissez pas l'utilisation de ce système installé sur les ordinateurs contrôlés par windows, veuillez consulter l'aide de votre ordinateur).

Choisissez le « répertoire » ou « sous répertoire » où sont stockées vos photos.

Exemple :

Ici on clique sur un bouton pour choisir de dérouler la liste des sous répertoires de « Mes documents » en utilisant le « détail »



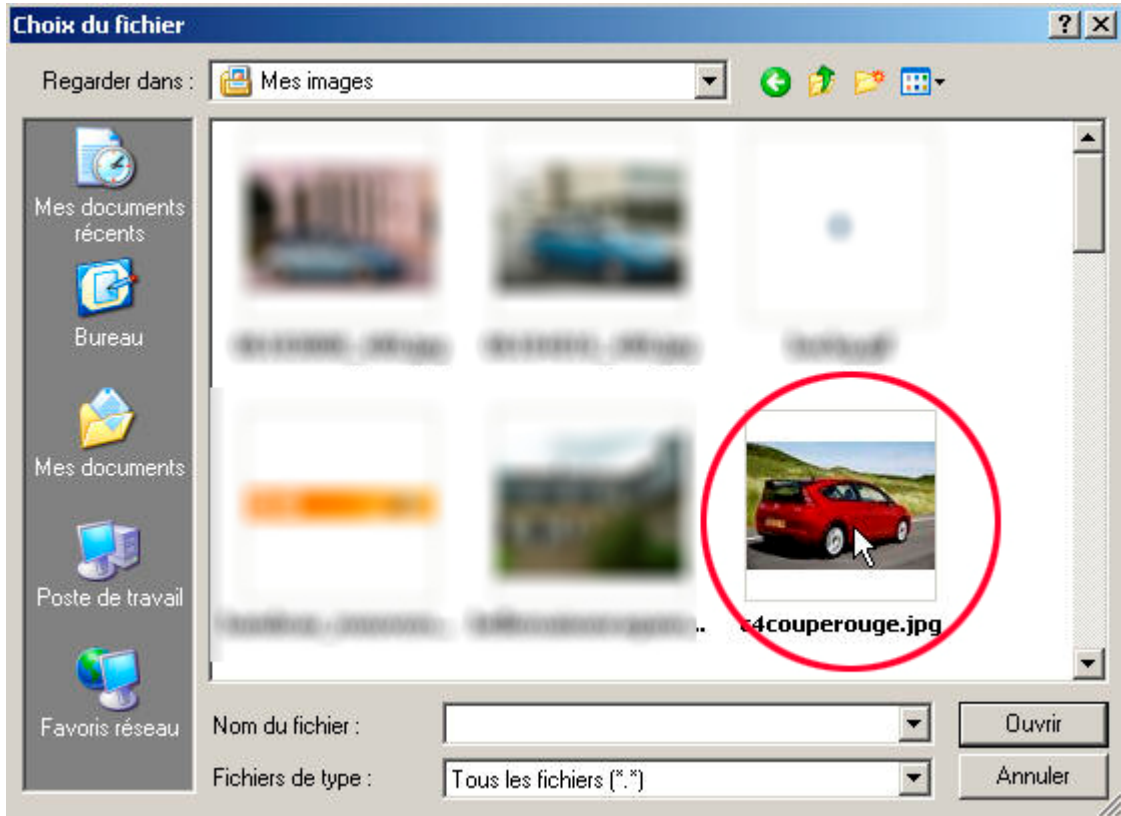
Cela fait on peut faire glisser « l'ascenseur » pour trouver le sous répertoire « mes images » :



Et l'on clique sur le sous répertoire « mes images » pour l'ouvrir :



Le sous répertoire ouvert laisse apparaître les fichiers images (réglage ici : miniatures).



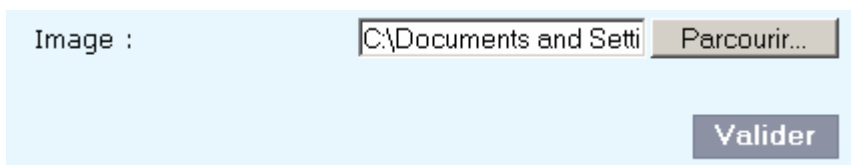
Après choix de la photo double cliquez sur celle-ci :

La fenêtre de l'explorateur windows se ferme et la fenêtre de votre « console d'administration » a pris en compte le fichier photo.



Mais la photo n'a pas encore été transmise à notre serveur...

Pour transmettre la photo cliquer sur « valider »



La mention « transfert en cours » apparaît.

Cette transmission peut être longue si vous possédez une connexion internet à débit faible et/ou si votre image « pèse lourd ». Laissez faire. Dès que la transmission est terminée l'écran ci-dessous s'affichera :

NE FERMEZ PAS VOTRE FENETRE « ADMINISTRATION » TANT QUE VOUS N AVEZ PAS VU DE MESSAGE



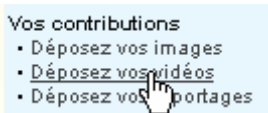
La suite :

Votre photo sera soumise à l'administrateur du site. Selon son degré d'intérêt pour les internautes et si elle ne contrevient pas à la LOI, elle sera publiée sur le site aisne tv et visible par tous.

-

2°) déposez vos vidéos

Cliquez sur le bouton menu :



La page s'ouvre alors :

Comme vous pourrez le lire, Marne TV ne dispose pas encore d'un système automatisé de transmission de vos vidéos (type you tube ou dailymotion). Cela sera installé courant 2009.

Vous pouvez néanmoins déjà nous soumettre des demandes d'insertion de vos créations.

Nous insistons particulièrement sur la qualité des vidéos présentées au public.

Tout sujet peut nous être présenté (s'il ne contrevient pas aux Lois de la République, bien évidemment, et également s'il ne camoufle pas, de quelque manière que ce soit, une publicité commerciale pour laquelle d'autres formules sont à votre disposition). Mais la qualité de la réalisation doit être certaine.

Il ne saura être question pour « Marne Tv » d'accepter des vidéos illisibles (bougés, flous, zooms incessants etc etc). De même la nécessité d'un montage, même minimal, s'impose le plus souvent afin de ne garder dans un reportage ou une fiction que les séquences intéressantes.

Suite donnée : Si votre proposition nous intéresse nous vous demanderons de déposer directement dans nos locaux un original de votre montage que nous visionnerons pour donner ou non notre autorisation finale de diffusion sur le site de Marne TV.

Administration **Déposez une vidéo** **Deconnexion**

[Retour menu](#) > Vos Vidéos

Marne-TV a défini, parmi ses priorités, la possibilité pour les créateurs vidéastes de la Marne de pouvoir diffuser leurs créations sur sa chaîne TV Internet (rubrique : vos vidéos).

Prochainement sera installé un système automatisé de transmission mais en attendant vous pouvez déjà nous soumettre vos oeuvres pour passage à l'antenne.

Quelques critères sont à respecter impérativement :

- La durée de votre réalisation ne doit pas dépasser 12 minutes
- Le sujet doit obligatoirement être en relation avec le département de la Marne
- Le sujet doit être monté et ne pas consister en une simple prise de vues "brute"
- Les images doivent être de bonne qualité (stabilité de l'image, pas de flou, pas d'effets de zooms sans objet)

Si vous pensez que l'une de vos réalisations peut correspondre aux critères définis ci-dessus, veuillez remplir le formulaire ci-joint. Nous prendrons contact avec vous pour la suite à donner.

Tous les champs sont obligatoires

Genre :

Titre :

Durée : minutes et secondes

Support :

Si musique il y'a, notez ici les oeuvres utilisées (titre, auteur, enregistrement, durée utilisée)

Son :

Ecrivez le résumé du scénario en quelques lignes

Résumé :

Valider

3°) déposez vos reportages

Vos contributions

- Déposez vos images
- Déposez vos vidéos
- Déposez vos reportages

A l'occasion de votre présence sur un événement, vous avez eu l'occasion de réaliser plusieurs photographies et vous voulez les accompagner de textes explicatifs qui compléteront l'information. La rubrique « reportages » est faite pour cela.

Nous ne vous donnons pas de tutoriel spécifique car les procédés sont identiques à ceux utilisés dans la transmission des photographies, évoquée ci-dessus.

Administration **Déposez un reportage** **Deconnexion**

[Retour menu](#) > Vos Reportages

Si vous obtenez une page blanche suite à la validation de ce reportage (bouton du bas), il se peut que vos images soient trop lourdes. Réessayer en allégeant vos images avec un logiciel de retouche d'image tel que paint, photoshop...

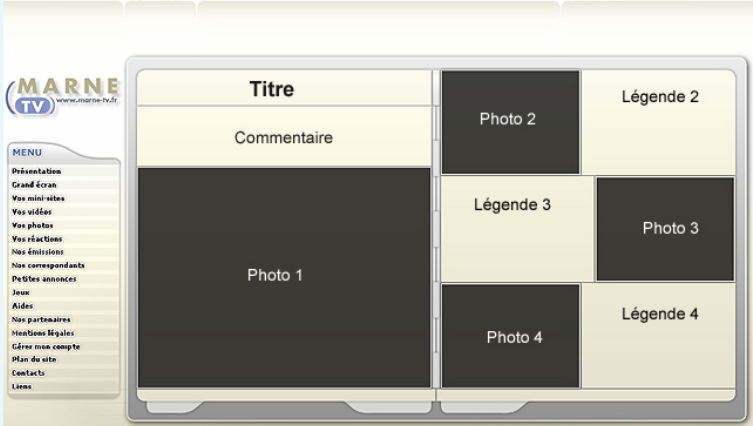
Un reportage peut être premièrement, comme son nom l'indique, le reflet en photographies (accompagnées de textes) d'un événement public qui s'est déroulé et auquel vous avez assisté. Cet événement peut être de différents ordres :

Manifestations et meetings : Rencontre sportive ; Rencontre culturelle ; rencontre festive ; défilé festif ; défilé syndical ; défilé militaire ; réunion commémorative ; Evénements : survenus sur la voie publique : accidents automobiles ; incendies ; affrontements ; etc etc

Deuxièmement, Un reportage peut être également le moyen d'attirer l'attention sur des aspects positifs du département de la Marne :

- Tourisme : Ensembles naturels et architecturaux qui méritent d'être visités.
- Travaux : qui vont faciliter la vie des Marnais ou améliorer les communications de toutes natures
- Intégration de nouvelles industries et développement de l'emploi.

Votre reportage doit obligatoirement concerner le département de la Marne



Le diagramme illustre la structure d'un reportage. À gauche, un menu vertical de la Marne TV. Le contenu principal est divisé en sections : un titre, un commentaire, une grande photo (Photo 1) occupant la moitié inférieure gauche, et quatre autres photos (Photo 2, 3, 4) disposées à droite, chacune accompagnée d'une légende (Légende 2, 3, 4).

*** : champs obligatoire**

Ville : *

Catégorie : *

Titre (40 caractères maximum) : *

Commentaire (230 caractères maximum) : *

Photo 1 Fichier : Parcourir... *

Photo 2 Fichier : Parcourir... *

Légende (220 caractères maximum) :

Photo 3 Fichier : Parcourir... *

Légende (220 caractères maximum) :

Photo 4 Fichier : Parcourir... *

Légende (220 caractères maximum) :

Valider

Petites annonces

Petites Annonces

• [Déposez une annonce](#)

Marne-TV offre aux particuliers la possibilité de déposer une petite annonce gratuitement.

Comment procéder :

Cliquer sur « déposez une annonce » ouvre la page suivante :

The screenshot shows a web form titled 'Administration Déposez une annonce' with a 'Deconnexion' link in the top right. Below the title is a breadcrumb 'Retour menu > Petites Annonces'. A note states: 'Toutes informations pour vous contacter directement seront effacées (adresse, numéro de téléphone ...)'. The form includes the following fields:

- Categorie :** A dropdown menu currently showing a dash.
- Titre :** A text input field with the instruction 'Ce texte sera en debut de votre annonce et en gras automatiquement'.
- Contenu :** A large text area for the main body of the announcement.
- Semaine de parution :** A dropdown menu showing 'n°4: Lundi 19-01-2009 au Dimanche 08-02-2009'.
- Image :** A text input field followed by a 'Parcourir...' button and '(facultatif)'.

A 'Soumettre' button is located at the bottom center of the form.

Cette page comporte tous les champs à remplir afin que votre petite annonce soit publiée.

En premier choisir la catégorie de votre annonce :

Plusieurs catégories sont proposées

The screenshot shows the category dropdown menu from the form. The menu is open, displaying a list of categories: Ameublement, Animaux, Automobile motos, Divers, Emploi, Image son vidéo, Immobilier, Informatique, Jeux jouets, and Nécrologie. A mouse cursor is pointing at the 'Ameublement' option.

Donnez ensuite un titre à votre annonce

The screenshot shows the 'Titre' input field from the form. The text 'Ce texte sera en debut de votre annonce et en gras automatiquement' is displayed to the right of the input field.

Vous avez droit à xx caractères (espaces compris)

Inscrivez ensuite le texte de contenu de votre annonce :

The screenshot shows the 'Contenu' text area from the form, which is currently empty.

Vous avez droit à xx caractères (espaces compris) :

Soyez précis et clairs dans le descriptif de votre annonce : Votre description doit refléter exactement votre offre. Il est interdit de présenter une description ne correspond pas à la réalité de l'offre. En cas de litige entre un vendeur et un acheteur, Aisne TV ne saura être considérée comme responsable. (cf article 4 « comportement des utilisateurs » des « conditions générales d'utilisation »).

Vous choisissez ensuite la semaine de parution de votre annonce :

Semaine de parution :

Image :

n°5 : Lundi 26-01-2009 au Dimanche 15-02-2009
n°6 : Lundi 02-02-2009 au Dimanche 22-02-2009
n°7 : Lundi 09-02-2009 au Dimanche 01-03-2009
n°8 : Lundi 16-02-2009 au Dimanche 08-03-2009
n°9 : Lundi 23-02-2009 au Dimanche 15-03-2009
n°10 : Lundi 02-03-2009 au Dimanche 22-03-2009
n°11 : Lundi 09-03-2009 au Dimanche 29-03-2009
n°12 : Lundi 16-03-2009 au Dimanche 05-04-2009
n°13 : Lundi 23-03-2009 au Dimanche 12-04-2009
n°14 : Lundi 30-03-2009 au Dimanche 19-04-2009

Comme vous pourrez le remarquer, la première semaine possible de parution de votre annonce commence toujours la semaine suivant la création par vos soins de cette annonce.

Si vous désirez insérer une image ou une photo vous utilisez le système d'insertion dont le principe est identique à celui décrit plus haut pour déposer vos images dans le répertoire « vos photos ».

Image : (facultatif)

Rappel du processus :

TRES IMPORTANT : NOTRE SYSTEME N ACCEPTE QUE LES PHOTOS ENREGISTREES AU FORMAT DIT « JPEG ». La plupart du temps ces photos sont enregistrées sur ordinateur avec « l'extension » jpg.

Exemple :



Dès que vous avez choisi votre photo cliquez sur « soumettre » pour valider votre demande

Si vous avez inséré une photo le temps de transmission peut être long. Patientez...

Dès que la transmission à nos serveurs est terminée vous verrez apparaître cette page :

Administration Déposez une annonce Deconnexion

Retour menu > Petites Annonces

Votre annonce a bien été prise en compte. Elle sera visible sur le site, après validation, de la période du 19-01-2009 au 08-02-2009

Votre annonce pourra alors être vue par un administrateur du site Marne-TV et ce dernier décidera alors d'autoriser ou non la parution selon le contenu.

Dès que vous avez inséré une annonce, un nouveau bouton menu apparaît dans la rubrique et vous permet de gérer vos annonces.....

vos annonces

• [Gérez les annonces](#)

En cliquant sur ce bouton vous ouvrez la fenêtre du type suivant :

| Administration | | Gérez vos annonces | | | | | Deconnexion | |
|--|--|--------------------|--------------------------|------------|--------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Retour menu > Petites Annonces | | | | | | | | |
| ID | Titre | Photo | Date | Catégorie | Active | Action | | |
| 64 | Cherche Citroen Traction Etat concours. Controle technique vierge exigé. Si restauration factures exigées. | sans | 06-08-2007 12-08-2007 | Automobile | non | Modifier | Activer | Supprimer |

Deux types d'action sont possibles

-Modifier l'annonce

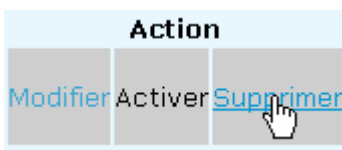


En cliquant sur « modifier » vous revenez à une fenêtre de modification et vous pouvez ainsi apporter tous les changements que vous désirez.

| Administration | | Modification de cette annonce | | Deconnexion | |
|---|--|-------------------------------|--|-------------|--|
| Accueil > Modifier une annonce | | | | | |
| Modification de l'annonce | | | | | |
| Titre : | | | | | |
| Cherche Citroen Traction | | | | | |
| Contenu : | | | | | |
| Cherche citroen traction avant 15 cv. Etat concours. Controle technique vierge exigé. Si restauration factures exigées. | | | | | |
| Semaine de parution : | | | | | |
| n°32 : Lundi 06-08-2007 au Dimanche 12-08-2007 | | | | | |
| Catégorie : | | | | | |
| Automobile | | | | | |
| <input type="button" value="Valider"/> | | | | | |

Ne pas oublier de valider.

-Supprimer l'annonce



En cliquant sur ce bouton votre annonce est supprimée.
La page suivante apparaît :

Réactions : donnez votre avis

Correspondance : rubrique « vos réactions » sur le site.

| Rubrique | Sujets | Messages | Derniers Messages |
|--|--------|----------|--|
| Réagir sur un reportage Apporter une précision, émettre un avis différent, compléter une information : cette rubrique vous le permettra (Au début de votre phrase, rappelez le reportage sur lequel porte votre réaction). | 1 | 1 | Mer 07 Janvier 15h28 Administrateur |
| Votre avis sur Marne-TV Votre avis général ; ce qui vous plaît ; ce qui vous déplaît ; Vos propositions pour améliorer le site, le contenu ; etc etc | 0 | 0 | Pas de message |
| Vos propositions de reportages Vous souhaitez nous signaler un fait susceptible de nous permettre de réaliser un reportage qui pourra intéresser tous les habitants de la Marne, utilisez cette rubrique | 0 | 0 | Pas de message |

Compte

Nouveau sujet

Déconnexion

Vous permet de publier vos réactions sur les sujets en cours.

En cliquant sur cette rubrique, vous voyez ensuite apparaître la page du site qui vous permet d'exprimer vos réactions dans les rubriques ouvertes pour ce faire. (Les responsables du site se donnent le droit d'ouvrir de nouvelles rubriques quand la nécessité s'en fait sentir...).

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Répondre dans le cadre d'un débat en cours (réservé à certaines rubriques)
- Créer de nouveaux sujets de discussion.

Pour répondre

(Possible dans les rubriques : « problèmes techniques » ; « réagir sur les invités du jour » ; « votre avis général sur Marne TV » ; « création d'une émission culturelle ») :

- 1) Cliquer sur le titre de rubrique



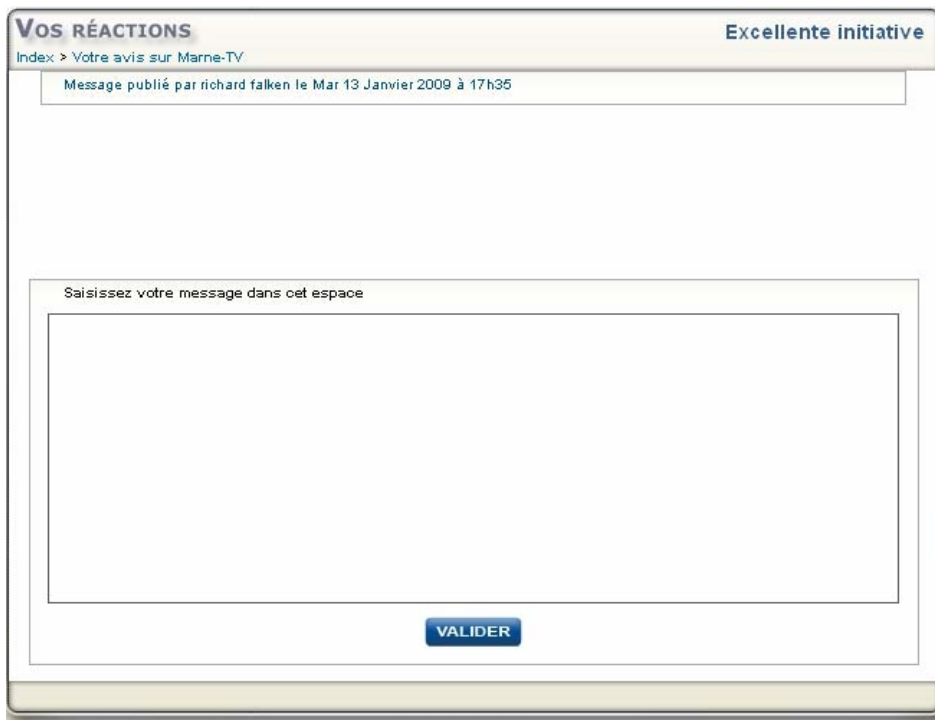
- 2) Cliquer sur le sujet qui vous intéresse



- 3) Cliquer sur « répondre » dans le menu à droite :



- 4) Un nouveau champ s'ouvre et vous pouvez alors ajouter votre texte



- 5) cliquer sur le bouton « valider » pour enregistrer votre texte



- 6) Vous voyez alors immédiatement votre message apparaître

Vous pouvez ensuite et à tout moment l'éditer pour modifier le contenu ou le supprimer.

Pour créer un nouveau sujet

Possible pour toutes les rubriques

- 1) Cliquer sur « nouveau sujet » dans le menu de droite



- 2) Sur la nouvelle page qui s'ouvre, choisissez la rubrique la mieux adaptée :



- 3) Donner un titre à votre sujet

Titre :

40 caractères maximum (espaces compris)

Votre numéro de parrain

Votre numéro de parrain : 13

Ce numéro vous est automatiquement attribué lors de votre inscription par Marne-TV

A quoi sert il ?

Si vous décidez une autre personne à prendre une inscription gratuite à Marne-TV vous indiquez à cette dernière votre numéro de parrain et elle pourra ainsi le faire figurer dans la case prévue à cet effet dans la fiche de renseignements pour son inscription.

Les inscriptions ainsi générées devront être sérieuses et authentiques. Toute fausse inscription entrainera la radiation immédiate du parrain.

Vous avez un parrain ? si oui, saisissez son numéro ici

Valider

Et ensuite : Nous comptabiliserons toutes les inscriptions réalisées grâce à vous et un jour courant 2009 un concours sera ouvert pour récompenser la personne qui aura permis par ses parrainages le plus grand nombre de nouvelles inscriptions.
Des lots de valeur seront distribués.

